DÉCLARATION DE L'AFPC SUR LE MILIEU SANS PARFUM

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) s'est engagée à faire de sorte que tous les membres ayant un handicap jouent un rôle à part entière au sein de l'organisme de façon à contribuer à son mandat.

À cet égard, l'AFPC reconnaît que l'accessibilité est une exigence essentielle afin d'assurer la participation des membres manifestant des sensibilités environnementales.

Par égard pour la santé de nos membres qui peuvent souffrir de sensibilités environnementales et en vue d'éliminer les contaminants atmosphériques, l'AFPC demande à tous les participants et participantes aux activités syndicales d'éviter d'utiliser des produits parfumés, notamment les parfums, les eaux de Cologne, les lotions, les fixatifs, les désodorisants et tous autres produits mis en marché par l'industrie des parfums.

Un participant ou une participante qui prend connaissance d'un problème doit l'indiquer à la personne en cause de manière cordiale et respectueuse. Les questions non réglées pourront être portées à l'attention des organisateurs et organisatrices, qui en retour se renseignent et tâchent de trouver un moyen d'adaptation raisonnable.

En conjuguant nos efforts, nous pouvons faire régner un environnement plus sain pour TOUTES LES PERSONNES et répondre aux besoins de ceux et celles qui éprouvent des sensibilités environnementales.

Pour de l'aide, veuillez rejoindre Natalie Rainville au 514-952-0444 ou Pascal Lauzon au 438-888-9753.